FEUILLETON DE L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS, [illegible] OCTOBRE [illegible]

Les Mystères de la Maison [illegible]

XXVII.

PAUVRE ROSE.

La [illegible] quand on [illegible]
— Ce n'est pas un fiacre, ce dit-il, et les bandages n'arrivent pas.

La pensée d'humanité avait été la première; la seconde fut la pensée artistique, l'impulsion impérieuse et [illegible].

— [illegible] il [illegible] aux tons [illegible] qui avaient [illegible] [illegible] Qu'il [illegible].

Et la flamme dans les yeux, une sueur froide sur le front, Fernand peignit la blessure de Grégoire, dont le sang coulait devant lui.

— Grand Dieu! que fais-tu là! s'écria Andréa.

— Laisse-moi!... lui dit Fernand en dégageant le modèle d'une main frémissante, on sera la bisserr prise sur le fait....

L'instinct de l'artiste était barbare sans doute, mais l'[illegible] pour lui un [illegible] sauvage [illegible]; son imagination [illegible] une Velléda; elle ne faisait pas comme dans les forêts druidiques, des sacrifices humains, mais elle en profitait, les regardait en face et les retraçait sans baisser les yeux.

Malgré les instances de Grégoire, malgré les regards de [illegible], qui devinit des yeux plus grands que sa porte cochère, Fernand termina son sinistre travail avant que les bandages fussent apportés.

Peu d'instants après, on pansa Grégoire, on l'emmena, et bientôt il fut sous les verrous.

Le soir, l'ouvrier aux bras vigoureux, et le petit voisin aux doigts crochus se réunirent dans la loge du portier.

Cet estimable fonctionnaire du rez-de-chaussée, qui passait pour un philosophe, leur déclara solennellement que le peintre était fou.

Le portier ne connaissait pas Pline l'ancien, et Fernand était de la famille du grand naturaliste: il voulait étudier la nature sur le fait, quelque effrayante qu'elle fût.

Le bruit de ce nouveau procédé de travail se répandit bientôt; on se raconta cette scène; on admira ou l'on blâma cette audacieuse inspiration, et le docteur inscrivit cette histoire au chapitre des Pines modernes, parmi les mystères de l'atelier des peintres.

Fernand poursuivit le procès de Grégoire, d'autant plus chaleureusement qu'il s'agissait surtout de venger Andréa. Fernand pouvait être un détestable mari, mais c'était jaloux tout une nature généreuse et chevaleresque. Il ne rendait pas toujours justice à la charmante créature qu'il avait pour femme, mais il était sans cesse prêt à la défendre et à la protéger.

Pendant l'instruction du procès de Grégoire, la police fut mise sur les traces de Dodore et de Bébé; elle parvint à s'en emparer, et l'on jugea en même temps les trois honorables amis.

Trois mois après la scène de l'atelier, un crieur public, tenant à la main de larges feuilles d'impression, criait à haute voix, sur le boulevard du Temple:

"Double tentative d'assassinat et condamnation à mort d'un infâme scélérat nommé Grégoire Martel.

"Condamnation aux travaux forcés à perpétuité de ses deux complices, dits Bébé et Dodore.

"Ça ne se vend qu'un sou!"

Dès que le premier crieur avait annoncé la condamnation d'une voix enrouée, un second crieur répétait les mêmes phrases d'une voix pointue. Ils passaient de la basse-taille au ténor. Un gamin fondeur les écoutait en les parodiant tous les deux: c'était le gamin de la rue Meslay, l'ingénieux Gu[illegible]uste, qui, chaque matin, guettait le départ d'Urbain pour son bureau, et trouvait en lui une montre économique.

Les gens du peuple qui sont assez avides de ces pancartes de Cour d'assises, s'amassaient autour des crieurs.

Mais un mouvement se fit dans le groupe des curieux, et un ouvrier s'écria:

— [illegible] donc à la accouche, au lieu de [illegible].

[illegible] l'ouvrier fendait la foule et [illegible] jeune femme qui venait de se trouver mal. Elle était si pâle, et, en même temps si jolie et si sympathique, que chacun s'intéressait à elle.

On voulut la conduire chez le pharmacien; car à Paris, une pharmacie est une espèce d'ambulance permanente, une [illegible] dans le desert des indifférents, où l'on trouve fraîche, l'eau de mélisse, et les gouttes d'éther.

Mais le pharmacien était si loin et la jeune femme [illegible] faible, qu'on la fit asseoir sur un [illegible].

L'homme qui l'avait soutenue lui frappa dans les mains en lui disant:

— Allons, la belle jeunesse, faut pas rester pâmée comme une marquise.

— On n'a pas besoin d'être marquise pour se trouver mal, dit une grosse marchande de coco en préparant gratis, pour faire revenir la jeune femme, un verre de son affreux nectar.

Dans toutes les classes, [illegible] a été perfidie; moi, d'abord, je [illegible] comme une sensitive: tout à l'heure, quand j'ai entendu annoncer cette condamnation à mort, ça m'a rendue tout chose.

— Il ne s'agit pas de vous, dit brusquement l'ouvrier, mais de cette pauvre petite femme; elle ne bouge pas plus que son banc de pierre; elle a [illegible].

— Ah! [illegible] reprit en riant le gamin qui avait parodié les crieurs, et était très-lié avec la [illegible]-falence d'un vernil. Mais c'est pas les femmes qui ont les cinq codes, c'est les avocats: le code [illegible], le code pénal.....

La jeune femme, qui commençait à reprendre ses sens, tressaillit à ce nom: le Code pénal.

— Tiens, dit le gamin, en lui voyant ouvrir les yeux, la v'là qui ouvre les lanternes.... Eh! la jolie malade, puisqu'il fait jour chez vous, dites-nous comment va la santé?

— Tais-toi, moucho, regarda la marchande de coco. Ma belle enfant, dit-elle à la jeune femme, en lui présentant, pour la remettre, le verre de coco qu'elle avait préparé, si vous voulez, je vais vous conduire chez vous? Je connais ma marchandise à ce gamin de Guguste; ça l'amusera.

— Ça me va! s'écria Gustave.

— Dites-moi où vous nichez, et comment vous vous nommez, reprit la marchande.

— Je m'appelle Rose, répondit machinalement la jeune femme.

— Rose qui?...... Rose quoi?...... demanda la grosse marchande; on ne vous connait peut-être dans votre maison que sous votre nom de femme. C'est comme moi, qui me nomme Aurore, on ne m'appelle jamais que la femme Bichonnet.

— Mon nom de femme! répondit Rose, qui fut prise d'un tremblement... je m'appelle Rose tout court.

— Ah! [illegible] dit le gamin. Il n'y a que les roses des jardins et des boutiques qui s'appellent rose tout court.... Et encore il y a une la rose des [illegible]. Moi la rose de cent feuilles. Moi la rose de pompon, sans parler de sa majesté la rose du roi.

— En v'là de l'éducation! dit la marchande de coco; t'en donc la fils de Jupiter, toi!

— Non; mais je suis le fils d'un jardinier.

— Je veux retourner chez moi, dit Rose, se levant toute chancelante, et en regardant la foule avec des yeux égarés.

On voulut la retenir, mais elle repoussa tout le monde en disant:

— Laissez-moi!

Toute sa physionomie était empreinte d'un si profond désespoir que chacun en fut effrayé.

On se rangea silencieusement, on lui livra passage, et les yeux pleins d'un feu sombre, la figure pâle et bouleversée, elle s'éloigna folle de douleur.

Elle était déjà à quelques pas, lorsque le gamin s'écria:

— Jobards que vous êtes tous, allez..... vous la laissez tranquillement retourner à son logis...... eh bien! je vous dis, moi, que son garni est dans la rivière.

— Que dites-vous? s'écria une femme qui avait suivi de loin cette scène.

A sa vue, chacun s'écarta avec respect. Ce n'était pas une grande dame pourtant, car elle portait une robe de bure, mais on s'inclinait devant son grand bonnet, comme devant une couronne de reine. Elle était vêtue de noir, portait un chapelet au côté: c'était une sœur de charité.

Cette douce sœur aux yeux bleus, au front angélique, était celle que le docteur Varnière avait rencontrée à l'hospice. C'était la bonne sœur Marthe qu'une cause exceptionnelle avait forcée de quitter ses malades pour quelques heures.

— Vous croyez qu'elle va se tuer, perdre son âme? s'écria la sœur Marthe, qui, toute douce, laissa tomber une grosse larme.

— Dame! ça se pourrait bien, ma bonne sœur, répondit la marchande; elle m'a tout l'air d'une pauvre jeunesse qui va se périr.

— Oh! je la sauverai, dit la sœur Marthe, en s'élançant sur les pas de Rose.

La larme de pitié que la sœur Marthe avait laissée échapper était tombée sur sa large manche; le gamin, qui s'était empressé d'avancer la main et d'essuyer la manche de bure, fit tout à coup un grand signe de croix.

— Que fais-tu donc là? demandèrent ses voisins.

— Eh bien, c'est tout simple, dit le gamin: Je viens de prendre de l'eau bénite, je fais le signe de la croix.

Rose, qui d'abord se traînait avec peine, avait repris quelque force et marchait avec précipitation. Chacun regardait avec anxiété si la sœur Marthe, qui la suivait, parviendrait à la rejoindre.

[illegible] quand il s'agissait de sauver les malheureux, la sœur Marthe avait des ailes, ces grandes ailes de séraphin, qui la portaient tout de suite vers ceux qu'elle pouvait consoler: elle fut donc bien vite auprès de Rose.

Tous ceux qui les regardaient de loin, virent alors la jeune femme s'arrêter, rester quelques instants immobile devant la bonne sœur, puis se jeter sur son grand chapelet, le couvrir de baisers, passer sa main sous le bras de la sœur de charité et s'éloigner avec elle.

Deux petites filles de huit à dix ans, qui tenaient leurs paniers au bras et allaient à une école de sœurs, avaient tout regardé curieusement, en ouvrant leurs beaux yeux naïfs et étonnés.

— Vois donc, Georgette, dit l'une des deux à sa compagne, comme la sœur de charité est en faire ceci.

— Je crois bien, répondit Georgette, quand les sœurs demandent quelque chose, c'est toujours de la part du bon Dieu.

Puis elle ajouta, après avoir réfléchi quelques instants:

— Tiens, Thérèse, j'ai toujours eu une idée.

— Voyons ton idée.

— Eh bien! je suppose dans notre histoire sainte, combien Georgette, qu'il est venu des anges sur la terre. Abraham en a reçu trois, et il les a mis à table, et le jeune Tobie a voyagé bien loin avec un bonhomme avec l'archange Raphaël.

— Eh bien! après? dit Thérèse.

— Eh bien, moi, que les sœurs de charité sont des anges [illegible].

— Ah! par exemple! reprit Thérèse en riant; mais ce n'est pas possible: tous les anges que nous voyons sur les images ont de belles robes blanches, et les sœurs sont toujours des robes noires.

— Eh bien! ce sont des anges noirs, répondit Georgette.

— Mais, dit Thérèse, les anges de [illegible] ont aussi du petit cercle autour de la tête: cela s'appelle un nimbe: ça sait bien.

— Mais simple! reprit Georgette. Le bonnet des sœurs de charité est peut-être aussi l'auréole, elle la cachent, voilà tout; c'est peut-être pour cela qu'elles ont toujours de si grands bonnets.

Le même jour, une voiture cellulaire transportait Grégoire à la prison de la Roquette. Le sinistre équipage se croisa avec un carrosse élégant. Un homme distingué, à la tenue irréprochable, à l'habit noir, aux gants jaunes, était assis à la portière.

Au fond du coffre où il était enfermé, Grégoire voyait pourtant ce qui se passait au dehors, et il apercevait de temps à autre, à travers une sorte de lucarne, un coin de rue, le derrière de la voiture.

En apercevant l'homme aux gants jaunes, [illegible] [illegible] l'assassin [illegible] [illegible] Grégoire, damné [illegible]! s'écria-t-il dans un accès de rage. [illegible] qu'il est, et l'attendant pour mon sang [illegible].

[illegible] qu'on fixa, on ne vit dans cette [illegible].

(A Continuer.) [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Revue de la Semaine.

Vendredi soir, 26 octobre 1860.

[illegible]

COTON.—Arrivé depuis le 19 du courant, [illegible] balles. [illegible] Liverpool, [illegible] Havre, [illegible] Barcelone, [illegible] St-Sébastien, [illegible] New-York [illegible] et Boston [illegible] balles. Ensemble [illegible] balles contre [illegible] balles, et laissent en main, y compris ce qui se trouve à bord de navires non expédiés, un stock de [illegible] balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er septembre 1860		[illegible]
Reçu pendant la semaine	[illegible]	
Reçu précédemment	[illegible]	[illegible]
		[illegible]
Expédié pendant la semaine	[illegible]	
précédemment	[illegible]	[illegible]
		[illegible]

La demande de coton fut modérée à l'ouverture [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	[illegible]
Ordinaire	[illegible]
Bon ordinaire	[illegible]
Low Middling	[illegible]
Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]
Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]

TABAC.—Arrivé depuis le 19 du courant, 194 boucauts. Expédié pendant le même temps, pour Saint Sébastien [illegible] et Barcelone [illegible] boucauts [illegible]

ETAT DU TABAC.

Stock en main le 1er septembre 1860		[illegible]
Reçu pendant la semaine	[illegible]	
Reçu précédemment	1,[illegible]	
		[illegible]
Expédié pendant la semaine	[illegible]	
précédemment	7,[illegible]	7,[illegible]
		[illegible]

Assez bonne demande [illegible]

Lugs Factory	[illegible]
Planteur Lugs	[illegible]
Feuille—Inf. à com.	[illegible]
do	[illegible]
do	[illegible]
do	[illegible]

SUCRE—[illegible]

Inférieur	[illegible]
Commun à good com.	[illegible]
Fair à Fully Fair	[illegible]
Prime et choix	[illegible]
Choix et centrifuge	[illegible]

MELASSE—[illegible]

FARINE—Un peu recherchée pour l'exportation [illegible]

MAIS—[illegible]

SEL—[illegible]

SEIGLE—Quelques petits lots ont été vendus [illegible]

AVOINE—Prix très pleine au commencement [illegible]

SON—[illegible]

FOIN—[illegible]

PORC—[illegible]

BACON—Quelques petits lots [illegible]

GRAISSE—Marché calme [illegible]

VIANDE — Aucune transaction depuis plusieurs mois.

BŒUF — [illegible]

BEURRE ET FROMAGE—[illegible]

WHISKY — [illegible]

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—Kentucky [illegible]

SACS EN PITRE—[illegible]

SEL—[illegible]

CHANDELLES — [illegible]

CAFÉ—[illegible]

RIZ — Quelques petits lots de la Caroline [illegible]

SUIF — [illegible]

CHAUX—[illegible]

ESPRIT DE TÉRÉBENTHINE — [illegible]

RESINE—[illegible]

HUILE DE GRAISSE—[illegible]

HUILE DE GRAINES DE COTON—[illegible]

HUILE POUR MACHINES—[illegible]

ALCOOL—Très peu recherché [illegible]

FRAUX—[illegible]

CHANGE.—Marché lourd et vacillant [illegible]

FRET—[illegible]

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Navire John Patten, Patten, Boston
Barque Hannah Thornton, Gorr, Boston
M A Stephenson, [illegible], New York
Goélette M. L. Brown, [illegible], Indianola et Lavaca
Morgan, Mack, [illegible]
Zulime, Codies, Pensacola
Union Wave, Nash, Passe Sabine

Arrivés hier.

Steamship Fashion, Johnson, Indianola
Navire Isaac Newton, Merrill, Havane
Corinthian, [illegible], Liverpool
I F Chapman, [illegible], Liverpool
John Norton, Gilley, Liverpool
Barque Flight, Hawks, Savannah
Mary Anne, [illegible], Rotterdam
[illegible], Rio de Janeiro
Alvarado, Hardie, Kingston
Brick Samuel, [illegible], Malaga
Goélette J H Toone, [illegible], Brazos Santiago

Pour les bateaux voir la partie anglaise.

Au bas du fleuve.

Navire Mindoro, [illegible], Liverpool
Picayune, [illegible], St-Thomas

HOTEL DES MARCHANDS,

A l'enseigne St-Charles & Canal,

Nouvelle-Orléans.

Le plus agréable et le mieux situé de la ville.

PRIX DE LA PENSION:

Par jour........................ $2
Par semaine.................. 12
Pour les repas seulement......... [illegible]

BRET & HALLER, Propriétaires.

Bi-Sulfite de Chaux.

Le soussigné agent [illegible] Bi-Sulfite de Chaux [illegible]

F. MARCHEIN, agent.

Raffinerie Carondelet
ET FABRIQUE DE BISULFITE.

[illegible] BISULFITE DE CHAUX [illegible]

AUGUSTIN & THIBAUT.

LE Dr J. T. BEAUREGARD, de retour en cette ville, prévient ses clients et le public qu'il a établi son cabinet à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre. [illegible]

Changement de domicile.

[illegible]

A LIVRER, par le navire Rosque, capt. Kelly [illegible]

[illegible]

SANGSUES HONGROISES ET SUÉDOISES
J. L. PELÉ

[illegible]

AMUSEMENTS.

[illegible]

[illegible] DE MUSIQUE.

[illegible] ROGERS..........Propriétaires.
[illegible]..........Directeur.
[illegible]..........Trésorier.

Samedi et Dimanche, 27 et 28 octobre.

Minstrels de Rumsey & Newcomb. BATTLE OF FARNBOROUGH, polka africaine.—THE CONSCRIPT, pantomime comique.

ADMISSION 50 cts; enfants et domestiques, 25 cts. [illegible]

Musée de Vanucchi,

Rue St-Charles, No 107, presqu'en face du Théâtre St-Charles.

LES AMBASSADEURS JAPONAIS,

Les trois princes, Tommy et les autres.

Ce célèbre Musée s'ouvrira SAMEDI MATIN, 20 courant. Parmi les curiosités se trouvent les AMBASSADEURS JAPONAIS et leur réception à Washington, [illegible] par le président Buchanan. [illegible]

Ouverture de la saison des BALS.

Premier Grand Bal Paré des Citoyens et des Pompiers

LA COMPAGNIE DE POMPIERS ORLEANS No 24,

Odd Fellows' Hall,

SAMEDI SOIR, 10 novembre 1860.

—Directeurs—

J. T. Monroe,	Th. Parker,	Webster Long,
A. Bollanger,	D. Bradbury,	P. O'Keefe,
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Commissaires de la salle, comité de réception:

[illegible]

Pour les billets d'invitation pour dames, s'adresser au comité d'arrangements. [illegible] Prix du billet, $1 50.

POUR NEW-YORK VIA LA HAVANE.

Jour de départ, SAMEDI, 3 novembre à 8 h. A. M.

Le beau steamship PHILADELPHIA, capitaine G. W. Bowen, partira de son wharf comme ci-dessus, avec les malles des Etats-Unis et les passagers.

Passage pour New-York—Cabine $[illegible], Entrepont $[illegible] Havane [illegible]

S. DE VISSER & Co.

Galveston et la Baie de Matagorda.

Jour de départ, DIMANCHE, 28 octobre, à 8 h. A. M.

LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET LE TEXAS.

L'excellent steamship MEXICO [illegible]

I. C. HARRIS, directeur, No 37, rue du Camp.

VERA CRUZ

Jour de départ JEUDI, 1er novembre à 8 heures A. M.

POUR VERA CRUZ—Ligne de la malle des Etats-Unis—L'excellent steamship [illegible] TENNESSEE, commandant Thomas Forbes, partira [illegible]

I. C. HARRIS, directeur, No 37, rue du Camp.

Pour Key West et la Havane.

Partant MARDI, 30 courant, à 8 heures A. M.

Ligne de la malle des Etats-Unis—Nlle Orléans, Floride et la Havane.

POUR KEY WEST ET LA HAVANE via Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys, Tampa Bay et Manatee—L'excellent steamship MAGNOLIA [illegible]

I. C. HARRIS, Directeur, No 37, rue du Camp.

Brazos Santiago.

Jour de départ VENDREDI, 2 novembre à 8 h. A. M. Ligne de la malle des Etats-Unis de la Nouvelle-Orléans et de Brazos Santiago [illegible] ARIZONA [illegible]

I. C. HARRIS, Directeur, 37, rue du Camp.

Pour Port-au-Prince et St-Marc (Haïti)

Devant partir le 1er Novembre 1860.

LE STEAMER JASPER, Capt. J. M. Raymond.

[illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire JOSEPH HOLMES [illegible]

BAXTER, LOVELL & Co.

Pour Port-au-Prince et St-Marc (Haïti)

Jour de départ, 28 novembre.

[illegible]

Geo. W. HYNSON & Co, rue du Camp, No 27.

POUR LE HAVRE—[illegible]

BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire Américain [illegible]

BAXTER, LOVELL & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire Américain [illegible]

BAXTER, LOVELL & Co.

AVIS D'ÉLECTION.

Par suite de la proclamation de son Excellence THOMAS O. MOORE, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, [illegible]

E. T. PARKER, shérif.

AVIS D'ÉLECTION.

En vertu d'un writ d'élection, daté du 8 d'octobre 1860, [illegible] THOMAS O. MOORE, gouverneur de l'Etat [illegible]

E. T. PARKER, shérif.

AVIS D'ÉLECTION
Pour un Représentant dans le 5me District Représentatif.

En vertu d'un writ d'élection, daté du 17 d'octobre [illegible]

E. T. PARKER, shérif.

AVIS D'ÉLECTION.—Par suite de la proclamation de son Excellence THOMAS O. MOORE, [illegible]

E. T. PARKER, Shérif.

ABSINTHE, Vermouth, Bitters et Kirsch—[illegible]

BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée.

DIVERS—[illegible]

BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée.

[illegible]

CAMILLE LACOSTE.

CONSERVES ALIMENTAIRES—[illegible]

LANATA FRERES.

DÉMOCRATIE NATIONALE.

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans.

POUR PRÉSIDENT:
STEPHEN A. DOUGLAS,
de l'Illinois.

POUR VICE-PRÉSIDENT:
HERSCHEL V. JOHNSON,
de la Géorgie.

Electeurs présidentiels:

[illegible] SAMUEL WHITE, Plaquemines, Electeur.

CH. BIENVENU, St-Bernard, Substitut.

Deuxième District—PIERRE SOULÉ, Orléans, Electeur.

W. G. MULLEN, Orléans, Substitut.

Troisième District—GUSTAVE LEROY, Jefferson, Electeur.

DESIRÉ LEBLANC, Ascension, Substitut.

Quatrième District—J. DUNCAN STUART, Est Bâton-Rouge, Electeur.

W. F. KERNAN, [illegible], Substitut.

Cinquième District—Hon. JOSHUA BAKER, Ste Marie, Electeur.

W. W. WHITTINGTON, Rapides, Substitut.

Sixième District—Col. M. D. COLEMAN, Madison, Electeur.

J. H. T. RICHARDSON, Morehouse, Substitut.

Par ordre du Comité Exécutif pour l'Etat de la Louisiane.

G. W. MUNDAY, président.
Geo. A. FOSDICK, vice-président.
LOUIS DUFAU, secrétaire.

Ticket National de l'Union.

POUR PRÉSIDENT:
JOHN BELL, du Tennessee.

POUR VICE-PRÉSIDENT:
EDWARD EVERETT, du Massachusetts

ELECTEURS PRÉSIDENTIELS POUR LA LOUISIANE:

Premier District Electoral.
RIVIÈRE GARDERE, de St-Bernard, électeur.
G. De FERRIET, d'Orléans, substitut.

Deuxième District Electoral.
L'HON. RANDELL HUNT, de la N. Orl. électeur.
JULES LAVERGNE, de la Nlle-Orléans, substitut.

Troisième District Electoral.
CHRISTIAN ROSELIUS, de Jefferson, électeur.
DUNCAN S. CAGE, de Terrebonne, substitut.

Quatrième District Electoral.
J. O. FUGUA, d'Est-Feliciana, électeur.
H. M. FAVROT, d'Ouest Bâton-Rouge, substitut.

Cinquième District Electoral.
THOMAS H. LEWIS, d'Opelousas, électeur.
VALSIN FOURNET, de St-Martin, substitut.

Sixième District Electoral.
JOHN RAY, d'Ouachita, électeur.
L'HON. E. L. HODGE, de Caddo, substitut.

Chaque votant donne son vote pour SIX ELECTEURS dont chacun doit résider dans un District et pas. [illegible]

QUARTIER GENERAL
Comité Exécutif d'Etat.

Parti Constitutionnel de l'Union.

8 août 1860.

DES MASS MEETINGS auront lieu comme suit, dans toute la ville, avant l'élection présidentielle:

Deuxième District—Place Washington, mercredi, 17 oct.
Rive droite (Alger) samedi, 27 octobre.
1er District—A la statue de Clay (rue du Canal), lundi, 5 novembre.

Des orateurs distingués harangueront ces assemblées. Les différents clubs attachés au Parti Constitutionnel de l'Union ou BELL et EVERETT et le public en général sont distinctement invités [illegible]

Par ordre du comité, H. MUSSON, Président,
THOS CURRY, Secrétaire.

UNION GUARD.
DEUXIÈME DISTRICT.

Ce club se réunit tous les VENDREDIS SOIR, à 7 heures et demie, dans la salle de bal D'ORLEANS, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Tous ceux qui sont favorables à l'élection de JOHN BELL à la présidence et d'EDWARD EVERETT à la vice-présidence, sont invités à assister aux séances et à se joindre au club.

Par ordre,
R. D. HUBBARD, Secrétaire.

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités, en quelque quantité que ce soit. Les commandes devront être adressées à la scierie ou aux soussignés, à recevoir dans [illegible]

BLANCHIN & GIRAUD.

Changement de domicile.

LOUIS FALK, tailleur, annonce à sa clientèle et au public qu'il a transporté son magasin du No 156, rue Bourbon, au No 89, même rue, entre Bienville et Conti. [illegible]

Changement de Domicile.

LES soussignés préviennent le public qu'ils ont transporté leurs bureaux du No 77 rue de la Vieille Levée au No 18 rue Conti, entre Chartres et Levée.

FAURES & NORMAN

A LOUER.

UNE grande maison en briques, à deux étages, dans la rue Thalia, entre les rues Prytania et Magazine. On la livrera le 1er novembre. [illegible]

X. LAMBERT, No 62, ancien 42, rue des Magasins

Nourrice à louer.

A LOUER pour nourrice, la domestique Titine, [illegible] Royale et Dumaine.

SABOTS! SABOTS!—[illegible] paires Sabots reçus par les derniers arrivages d'Europe, à vendre par BLANCAND & GUITET, encoignure Dumaine et Royale.

Souliers satin blanc, souliers satin blanc.

2,000 PAIRES souliers satin blanc, avec et sans talons, à vendre en gros et en détail par BLANCAND & GUITET, Encoignure Dumaine et Royale.

Brodequins Bussett.

6000 paires brodequins Bussett, de première choix. A vendre à des conditions libérales, par BLANCAND & GUITET, Encoignure Dumaine et Royale.

MAGASIN JACKSON,
Encoignure Ste Anne et Chartres.

NOUS avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous avons transporté notre grand assortiment de marchandises sèches de la maison rouge au magasin JACKSON, encoignure Ste Anne et Chartres. [illegible]

TURCOTTE & BLANCAND

CHOCOLAT!! CHOCOLAT!!!
HEBERT & ESCOUSSE

131, Rue de Chartres,

ONT reçu par le Star of the West, une facture de CHOCOLAT des maisons de Perron et de Masson, [illegible]

CHOCOLATINES,
NAPOLITAIN,
MEXICAIN,
PRALINE.

[illegible]

Huile de Colza.

PAR les navires Bomberg et Johanisberg, la maison Lion & Andrée vient de recevoir 30 bbls. Huile de Colza [illegible]

Poissons nouveaux.

EN débarquement du navire Rochester, arrivé de Boston:

[illegible]

A vendre par FRED. AVET, rue Vieille Levée Nos 59 et 61, entre Bienville et Conti.

RUM DE LA JAMAIQUE—[illegible] BERNARD TURPIN, 35 rue Vieille Levée.

RUM DE STE CROIX (en Bouteilles)—[illegible] BERNARD TURPIN, 35 rue Vieille Levée.

MAQUEREAUX—[illegible] JOS. A & J N MARKS, Rue Nouvelle Levée, Nos 43, 45 et 47

EN MAGASIN—[illegible] X. LAMBERT, No 62, ancien 42, rue des Magasins.

MAQUEREAUX—[illegible] E. J. HART & Co. Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

EPICES—[illegible] E. J. HART & CO, Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

SUCRE raffiné—[illegible] E. J. HART & CO, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

SAVON WINCHESTER—[illegible] E. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

FROMAGES! PETITS POIS!—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

BOUTEILLES! CRUCHONS! FLACONS!—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

AMANDES! NOIX! NOISETTES!—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

CEDRAT! PRUNES! PISTACHES!—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.

DIVERS, en débarquement du navire Jno Carver de Bordeaux—[illegible] S. D. GRATIAA & Co, No 59, Douane

ATTENDU par le navire E. W. Bourne, de Bordeaux—[illegible] TAMBOURY, OLIVARI & CO, 87, rue Royale

EN débarquement du navire John Carver, de Bordeaux:—[illegible] CAMILLE LACOSTE, No 208, rue Royale, enc. Dumaine.

EN débarquement du navire Johanisberg, du Havre:—[illegible] CAMILLE LACOSTE, seul agent.

SANGSUES! SANGSUES!

25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, [illegible] BAPTISTE LOUBAT, No 31, rue ROYALE, entre Conti et Bienville [illegible]

BAP. LOUBAT.

SIROP PÉRUVIEN,
ou
Solution de protoxide de fer combiné.

Ce remède [illegible] a été souvent employé, avec le plus grand succès, pour

LA DYSPEPSIE

OU UNE DIGESTION IMPARFAITE,

[illegible] LA DÉTÉRIORATION DU SANG.

Et les maladies suivantes dont la plupart proviennent de la Dyspepsie:

La maladie de Foie, l'Hydropisie, la Névralgie, les affections nerveuses, le manque d'appétit, les langueurs, les Rhumatismes, les maladies de la peau, [illegible] et les toniques à la consomption, les maladies particulières aux femmes et toutes celles qui exigent un TONIQUE.

N.B.—L'efficacité du fer pour la Dyspepsie [illegible] SIROP PÉRUVIEN [illegible]

N. L. CLARK & Co, Propriétaires.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, Nos 21 et 151.

Le célèbre
ELIXIR DE JEUNESSE
DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découvertes modernes dans le règne végétal, un nouveau moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec les systèmes actuels. [illegible]

L'affaiblissement physique et moral.
La perte de la mémoire.
La confusion des idées.
L'hystérie,
L'insensibilité générale,
L'agitation et l'insomnie.
[illegible]
La dépression de l'appétit.
La mélancolie.
[illegible]

Prix, $1 la bouteille ou trois bouteilles pour $5. [illegible]

J. WRIGHT & CO, Propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans, Lne

Avertissement au Public.
IMITATIONS FRAUDULEUSES DE
L'Amer Stomachique
DE
HOSTETTER.

COMME moyen de défense et dans le but d'avertir et de protéger notre clientèle de toutes les parties de l'Union, nous croyons devoir dénoncer un complot tramé dans le Sud et dans l'Ouest pour imiter notre CÉLÈBRE AMER STOMACHIQUE. [illegible]

[illegible] MARQUE DE COMMERCE [illegible] HOSTETTER'S STOMACH BITTERS [illegible]

UNE FELONIE.

[illegible]

HOSTETTER & SMITH, Pittsburgh, Pa.

L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, est à vendre par tous les droguistes et tous les marchands.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par A. HORTON & MACAULAY, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par WOODMAN & BENNETT, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par SYME & BETTERTON, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par X. LAMBERT, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par GRAIN & MARKS, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par ARTHUR & Co, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par HOLMES & SPENCER, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par G N MORRISON & Co, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par BRUCE & SIMMS, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par JOHN T. MOORE & Co, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par JOSEPH MAILLOT, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par SORVIL & MEAD, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par VIOLET & Co, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par QUERTROUZE & LANGSDORFF, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par E. E. WHEELOCK & Co, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par J. MORGAN MALLO, [illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 44 Nouvelle Levée

SPECIALITE.

SIROP PECTORAL DE RICHARD contre la consomption et le crachement de sang. [illegible]

VIN TONIQUE AU QUINQUINA.

Ses propriétés stomachiques et toniques méritent l'attention du public [illegible]

F. BERTA, Pharmacien, Enc. Remparts et Quartier, N

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pharmacie française.

EN plus de tous les médicaments patentés français, [illegible]

JAMES H. PUTNAM
Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.
Facteur de Coton et de Sucre,
EXPÉDITEUR [illegible] COMMISSIONNAIRE,
No 61, rue Carondelet

EN débarquement du navire Johanisberg, arrivé du Havre:—[illegible]

HENRY VALETON, 39, [illegible] rue Bienville.

DIVERS en magasin—Vins en barriques et 1/2 do, [illegible] QUERTROUZE & LANGSDORFF, 8 à 14, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Mount Vernon, arrivé de Marseille—[illegible] PABLO GELPI & Co, 268, rue Vieille Levée.

EN magasin—[illegible] PABLO GELPI & Co, 268, rue Vieille Levée.

AU PUBLIC.

LE droit de [illegible] des cigares [illegible] "La Meridiana," "Walter Scott" et "Orient Palace" [illegible]

ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, rue Vieille Levée, No 26, enc. Bienville.

CHAMPAGNE Chas Farre—[illegible] S. D. GRATIAA & Co, No 59, rue Douane

Changement de Local.

LES soussignés ont transporté leur magasin de la rue Front Levée, No 11, à la rue Vieille Levée, Nos 45 et 47, entre Conti et Bienville.

F. A. GONZALES & Co.

MAIS—[illegible] F. A. GONZALES & Co, Vieille Levée entre Conti et Bienville

AVOINE—[illegible] F. A. GONZALES & Co, Vieille Levée, Nos 45 et 47 entre Conti et Bienville

SON—[illegible] F. A. GONZALES, Vieille Levée, Nos 45 et 47, entre Conti et Bienville

ATTENDU par le navire Baden, du Havre—[illegible] PAUL JOSEPH FASSY, 67, rue St-Louis

ATTENDU par le navire Globe du Havre—[illegible] PIAGGIO & VIOSCA, Jr, No 30, rue Conti

---

Chemin de fer Illinois Central.

DEUX convois partent de Cairo tous les jours, le matin et le soir, à l'arrivée des convois de la Nlle-Orléans et en [illegible] directement avec toutes les lignes de [illegible]

[illegible]......3 jours et 6 heures.
[illegible]......3 jours et 12 heures.

Pour [illegible] les voyageurs et les informations, s'adresser au bureau du G. C. de fer de la N. O. J. et du N., rue du Camp, No 118, et au bureau de la ligne du chemin de fer, rue du Camp, No 61.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago.
W. R. ARTHUR, Surintendant général à Chicago.
B. F. LONGLEY, Agent général au Sud, N. O.

GRAND CHEMIN DE FER
de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois de passagers partent du dépôt, à l'angle des rues Calliope et Magnolia, tous les jours. Le convoi de la malle à 6 heures du matin et le convoi express à 5 heures du soir. La voie se relie avec toutes celles du Nord et de l'Est et les tickets se vendent pour toutes les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

On se rend à New-York en trois jours et seize heures. Prix: $44. Pour plus de détails, s'adresser au bureau général des tickets, rue du Camp, No 118.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 5 h. 30 P. M., tous les jours, les dimanches exceptés.

La Compagnie n'est pas responsable des pertes causées par l'incendie.

Le convoi d'excursion jusqu'à Manchac part le samedi, à 4 heures P. M.

F. S. WILLIAMS, Surintendant-Général.

AU PUBLIC.
AYA PANA BITTER
Manufacturé par J. Chauvet.

NOTRE longue expérience et les travaux incessants auxquels nous nous sommes livrés, nous ont amenés à la solution d'un problème hygiénique que nous ne pouvons trop recommander au public.

Dans les climats chauds et malsains, les aliments sont souvent privés des sels nutritifs indispensables à leur facile décomposition.

Or personne n'ignore le rôle important que joue l'estomac dans les conditions d'une santé florissante; il est le thermomètre infaillible de l'état du principe vital, qui nous anime; aussi grâce à la science, ces admirables fonctions n'ont plus rien de mystérieux, tout le monde sait qu'un séjour trop prolongé des aliments, dans ce viscère, détermine les maladies malheureusement trop connues sous le nom de dyspepsie, gastralgie, crampe d'estomac, vomissements, constipation, &c., &c.

Le AYA PANA prévient et combat efficacement, par son admirable composition, toutes les infirmités occasionnées par une mauvaise digestion; il dégage l'estomac, lui donne du ton, ranime l'appétit, et dispose les voies digestives.

Quoique son apparition ne date que d'une année, des milliers de personnes ont recouvré la santé, en usant de cette heureuse composition.

Que les invalides, en ceux trop souvent trompés par de pompeuses réclames, en fassent l'expérience, et l'Aya Pana sera élu de son continuel triomphe à l'approche de l'été où les miasmes fiévreux se répandent avec tant de profusion. [illegible]

Les HOTELS, RESTAURANTS et CAFÉS qui sont désireux de mériter la confiance de leurs clients, doivent être munis de cette infaillible composition qui se prend à toute heure, et qui convient à tous les âges.

La vente, en devenant générale et pour satisfaire à toutes les demandes, nous avons établi des dépôts aux adresses ci-dessous:

Nlle-Orléans: E. DESCHAMPS, X. LAMBERT. Dépôt général: J. CAZAUX, importateur, rue Vieille-Levée, 75.

Bâton-Rouge: M. GRANARY, Thibodeaux: W. C. HORTON; Avoyelles: Dr DESFOSSES; Napoleonville: J. RUTOÉ; Donaldsonville: J. GONDRAN; Whitside: J. ST-GERMAIN; Plaquemines: M. L. BLANC; Mobile: L. LAUNOY

L'AMER-VIN IMPERIAL
Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et n'est importé que par une seule maison des Etats-Unis. Il entre les racines suivantes: [illegible]

Nous défions
LE MONDE
D'EN PRODUIRE
UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud," "et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet," mais nous croyons présenter au public une préparation qui tout moderne [illegible]

Commencement de consomption,

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. [illegible]

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé. [illegible]

CHARLES WIDDIFIELD & Co, Propriétaires,
No 78, William street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.
Agences pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Géorgie. PLUMB & LEITNER, à Augusta, Géorgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & CO, 21 et 151, rue de Chartres.

TAPIS. TAPIS.
BODET & GUEYDAN,

OFFRENT à vendre à GRAND RABAIS, un lot de TAPIS de tous genres, provenant des encans de New York, ainsi qu'un grand assortiment de DEVANTS DE CHEMINÉES, PAILLASSONS, Tapis de Bateaux [illegible]

BODET & GUEYDAN, Maison Rouge, No 1, entre les deux marchés, le plus près du marché aux légumes, et encoignure Hôpital et Condé.

AVIS.

A. SAULET,
Rue de Chartres, No 34, entre Bienville et Douane.

ANNONCE à ses amis et au public qu'il a reçu des HABILLEMENTS D'HIVER pour hommes, jeunes gens et enfants. [illegible]

A. SAULET, rue de Chartres No 34, entre Bienville & Douane.

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.
V. DEMORUELLE,
Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLÂTRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES à FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités. [illegible]

COUVERTURES FRANÇAISES
De 3 points et demi.

NOUS offrons aux planteurs, à très bas prix, d'excellentes COUVERTURES FRANÇAISES [illegible]

C. A. BARRIÈRE & BRO. rue du Canal, No 130, Bateaux Touro

SEULE AGENCE DE LA
Célèbre Manufacture "Stacker"
TENNESSEE.

LE soussigné a continuellement en magasin un assortiment complet de CHAUDIÈRES à sucre, Grilles et Gueules de Fourneau, qu'il offre aux prix suivants: [illegible]

E. E. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire No 12, rue de l'Union.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE,
Classique et Scientifique,
ORNEMENTS D'ÉGLISE,
et grande variété.

CH. GUÉRINEAU, Agent.

167...*Enc. des rues Royale & Orléans*...167

REÇU par les derniers arrivages de France, un très grand assortiment de magnifiques couronnes en perles, impératrice Eugénie, ainsi que d'autres articles pour le Toussaint, à vendre à très bon marché. [illegible]

Le Bon Jardinier pour 1860—[illegible]
Magnifique Missel romain très complet, tranche dorée [illegible]
Les Trésors de Cornélius à Lapide, 4 vol. [illegible]
La Somme Théologique de St-Thomas, 4 vol. [illegible]
Ouvrages Religieux, Canons d'Autel et Chemins de Croix encadrés—Modèles de Calligraphie.
[illegible]

CIGARES. CIGARES.

LES acheteurs trouveront toujours en magasin un assortiment des marques bien connues, telles que:

Ingenuidad, Partagas,
Meridiana, Flor de Sancho,
Redowa, Dos Hermanos,
Flor de Pajados, Hano Habana,
Cabarga, Know Something
Washington, etc.,

aux prix les plus modérés.

P. PRATS, Commercial Place

COUTEAUX A CANNES.

REÇU directement de la manufacture—[illegible] ROUSSET & GENIN, 35, Canal près Chartres

Aux marchands de Comestibles.

REÇU par le Bienville—[illegible] ROUSSET & GENIN, 35, rue du Canal, près Chartres

Aux courtiers de encre.

REÇU par le steamer du Nord—[illegible] ROUSSET & GENIN 35, Canal près Chartres

Serrures françaises, Cadenas, &c.

200,000 capsules, marque G. D., en petites et grandes boîtes, [illegible]

ROUSSET & GENIN, 35, rue du Canal, près Chartres

EN débarquement du navire Jno Carver de Bordeaux:—[illegible]

V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.

Cigares de la Havane.

102,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Venus, [illegible]

CABALLERO & BASUALDO, 66, Vieille Levée, entre Douane & Bienville.

EN débarquement du navire Mount Vernon, de Marseille:—[illegible]

EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St Louis

EN magasin et sous les clefs de la Douane:—[illegible]

United Proprietors Company, La Rochelle, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

E. W. Hills vs Lucy Curry et son époux	Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans—No [illegible]
Eug. [illegible] & Co vs [illegible] & Co	Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, No [illegible]
Chs Gu[illegible] & Co vs [illegible]	Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, No [illegible]
La ville de la Nlle-Orléans vs la veuve Higgins.	Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, No [illegible]
La même vs James Lavan.	Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 10,[illegible]
[illegible] vs Dennilly, Kirwan et al.	Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans. No 5016.
La ville de la Nlle-Orléans vs A. Grasso.	Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 11,110.
Léopold Rosenfield vs Thos. J. Coe.	Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, No [illegible]
A. Carrière vs A. Sparrer.	Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,404.
[illegible] & Co vs C. P. Winckler & Co.	Cour du Deuxième District Judiciaire, paroisse de Carroll, No 2,410.
Smiles, Slagh & Co vs H. A. Lee.	Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 8,913.
La ville de la Nlle-Orléans vs John Sellize.	Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 13,912.
Anthony Viera vs ses créanciers.	Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 13,718.
Thos. F. Kavanaugh vs A. Metzeheim.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6,218.
Urbin A. Pollard vs Ernest Forrest.	Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 5,624.
G. M. Rutherford vs John S. Roddeck	Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 8,071.
Charles Ahrenfeldt vs A. Hinde.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 2236.
Behlee & Co vs Pierre Creoncère.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6405.
Francisco Mariano vs Sieur et Dame D. Gels.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 3646.
E. Derning vs J. F. Shaller.	Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6641.
Lucy Ann Caldwell vs J. F. Barrier.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6341.
J. J. Guy & Co, vs R. L. McGee & Co,	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6366.
Charles Clapp vs L. R. Steck & als.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6346.
Cohn & Bruenn vs L. Levy.	Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 11,818.
G. W. Lebde vs G. de La Crus.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 5672.
Charlotte Levy vs Mary Wise & als.	Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,048
Wm Hasmith vs Naylor & Co.	Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,976.
G. G. Strohmeyer vs ses créanciers.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6146.
Alexander Penland vs J. J. Fisher.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 7154.
Charles Ettinger vs Bach & Garse	Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 11,471.
J. Adams vs H. Orenet.	Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 4433
La Banque de la Louisiane vs T. K. Steele	Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,399
Pierre Casenave vs Sr. et Dm. A. Dutout.	Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 11,462.
Johnson Rickett vs E. Murphy & al.	Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6,151
C. J. Devon, agent etc. vs P. Brown, f dec. l.	Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 3,[illegible]
Bernard & Coumoulin vs D. Casey.	Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6,484.
John Brownlee vs Stephen Maxwell.	Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 6,190

EN vertu de writs à moi adressés par les cours susdites dans les affaires ci-dessus et d'autres non mentionnées dans le présent avis, je procéderai le deuxième jour de novembre 1860, (et les jours suivants) à 10 heures du matin, à mon entrepôt, 23 rue Jefferson, 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication des articles ci-dessous désignés provenant de différentes ventes et saisies effectuées, et restés en magasin depuis un certain laps de temps, savoir:

Marchandises Sèches, quincaillerie, vins, liqueurs, épiceries, comestibles, meubles, ustensiles de cuisine, bottes, bouteilles, médicaments, drogues, etc., etc. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

B. W. Royse vs. David Taylor.

DIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,[illegible].—En vertu d'un allas writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 2 de novembre 1860, à midi, à la Bourse de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de L'esclave nommé EDMOND, nègre âgé d'environ vingt-neuf ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Geo. W. Watterston.

COUR DU HUITIÈME DISTRICT JUDICIAIRE—Paroisse de Livingston—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de septembre, 1860, et à moi adressé par l'honorable Cour du Huitième District Judiciaire, paroisse de Livingston, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 29 d'octobre, 1860, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, entre celles du Camp et des Magasins, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description.

L'habitation Clio, contenant 2,911 [illegible] acres, dont [illegible] sont défrichés et bien entourés [illegible]

[illegible]

PERRY, mulâtre, charpentier et tonnelier, 34 ans.
CHARLES, nègre de champ, 29 ans,
[illegible]
SILVEY, négresse, 30 ans,
MARIA, 26 ans.
JULIENNE, cuisinière, 25 ans,
GREEN, mulâtre, excellent domestique de maison, 20 ans.
JOSHUA, nègre, de 12 ans,
WILLIAM, nègre, de 10 ans.

Conditions—Comptant.

de la Paroisse d'Orléans

A. Mallaterle vs. Joseph Winteler—No 35 325

QUATRIÈME Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de ladite Cour, je procéderai en vente publique le samedi 27 octobre, à midi, à mon magasin de dépôt situé au No 7, rue St Pierre [illegible]

Un lot de MEUBLES saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

O. CALONONE, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Henry Schmidt

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Augusta Schmidt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henry Schmidt décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, GUSTAVE MOREL, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Thomas Rorech vs ses créanciers, pour un atermoiement—No 15,171.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Thomas Roesch, qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu au bureau de Edward Barnett, notaire public, lundi, le 29e jour d'octobre 1860, à 10 heures A. M., à l'effet d'y délibérer sur la demande du dit Roesch pour un atermoiement d'un, deux et trois ans.

Par ordre de la Cour,
A. DREUX, Député Greffier.

Bureau du Greffier, ce 27 septembre 1860.

PAPIER PEINTS!!
HENRY HABERT,
100 rue de Chartres, entre St-Louis et Conti.

VIENT de terminer son déballage de PAPIERS PEINTS, le plus riche, le plus considérable et le plus varié de la ville, venant à bord des navires Comet et Emanuel Dyer, du Havre:

HENRY HABERT,

offre à vendre ces PAPIERS PEINTS à des prix bien moindres qu'aucun autre établissement de ce genre. [illegible]

M. P. Delarois, ex ouvrier de la maison, [illegible]

PAPIER PEINT.
HEBERT & ESCOUSSE,
131, rue de Chartres, ancien 149.

Papier peint. Papier peint.

L'ASSORTIMENT de PAPIER PEINT est au grand complet, et se compose des meilleurs produits des FABRIQUES FRANÇAISES.

Plus que jamais décidés à GAGNER PEU, mais à vendre beaucoup, la maison HEBERT & ESCOUSSE croit pouvoir affirmer qu'elle ne redoute aucune COMPARAISON pour les PRIX et QUALITÉS de ses papiers peints.

Elle offre à sa clientèle et au public, en général un assortiment complet de papiers peints, tels que papier fond blanc ou gris doré et glacé; petit satin, laine à fleurs glacé et non glacé, imitation bois, chêne et noyer, unis et à fleurs, ainsi que papiers pour décors, agathe, imitation cuir, &c., &c.

Enfin toutes les sortes riches, ORDINAIRES formant environ 500 échantillons de PRIX, de qualités et de DESSINS différents.

Bottes, Souliers, Brodequins.

UN grand assortiment de chaussures créoles, français et du Nord, fabriquées expressément pour le marché du Sud, à vendre par

BLANCAND & GUITET, encoignure Dumaine et Royale.

VIN de Bordeaux—[illegible] barriques vin rouge bon ordinaire

[illegible]

BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée (ou 44)

ORGE perlée—Quelques barillets d'orge nouvelle, en débarquement du navire Wellington. [illegible] City of Memphis. [illegible]

CUCULLU & JULIAN, rue Poydras No 30 (ancien N [illegible])

EN débarquement du navire Destino de Barcelone [illegible]

PIAGGIO & VIOSCA, Jr. No 30, rue Conti

ATTENDU par le navire Baden, du Havre:

[illegible]

PIAGGIO & VIOSCA, No 30, rue Conti

BLE SARRAZIN—[illegible] JOS H & J N MARKS, Rue Nouvelle Levée, Nos 43, 45 et 47

VENTES A L'ENCAN.

Berthelmie Duplessis vs. Elizabeth Duplessis.

Vente positive et sans réserve d'un terrain avec bâtisse en briques à l'encoignure des rues Ursulines et Remparts.

Vente pour effectuer un partage.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 septembre 1860, dossier de la cour No 17,043, il sera vendu en vente publique le SAMEDI, 27 octobre 1860, à midi, à la Bourse St-Louis,

UN LOT DE TERRE situé dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Remparts, Bourgogne et Hôpital. Ledit lot mesure (mesure américaine) 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 80 pieds et face à la rue des Ursulines. Ensemble la maison basse en briques contenant quatre chambres, un cabinet, une galerie, un four, une étuve et une grande mansarde disposée de manière à y faire deux appartements. Ensemble une cuisine haute en briques contenant quatre chambres, water works, latrines, &c. Le tout est entouré en briques. Ladite propriété est louée à bail jusqu'au 15 août 1862 à raison de $40 par mois.

Termes et conditions:

Un tiers comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets endossés à satisfaction garantis par hypothèque sur ladite propriété, et portant intérêt à raison de huit pour cent, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur fera assurer les bâtisses contre les risques du feu et en transférera la police au vendeur. L'acquéreur aura le privilège de payer le tout comptant s'il lui plaît.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public.

Vente à l'encan, d'un cuisinier créole de restaurant.

PAR C. E. GIRARDEY & CO,

AUJOURD'HUI samedi, 27 octobre, à midi, au City Hotel, il sera vendu.

L'esclave WILLIAM, âgé de 29 ans, bon cuisinier de restaurant, créole, parlant le français et l'anglais, bon cocher.—Le titre seulement est garanti.

Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Marchandises sèches, pétards et meubles.

PAR M. BARNETT Jr, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis

150 lots de marchandises sèches assorties, comprenant indiennes, cotons, denims, satinets, bas et chaussettes, chemises, caleçons, souliers, chapeaux, etc.

A midi — Un fort lot de beaux meubles en acajou, armoires, sofas, bureaux, chaises, bois de lit, lavabos, &c., &c.

—Egalement—

200 caisses pétards No 1.

Conditions à la vente.

100 lots de marchandises sèches de saison; souliers, habillements, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

AUJOURD'HUI, samedi, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres No 114—

100 lots de marchandises sèches de saison, souliers pour femmes et enfants, pantalons de satinet, habits, chemises, caleçons, &c., &c.

Tabac et sucre avarié.

PAR L. A. LEVY Jr. & CO

Bureau, rue des Magasins, No 34.

LUNDI, 29 octobre 1860, à 11 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, au magasin de MM. Jos. H. & I. N. Marks, rue Nlle Levée No 45 [illegible]

71 caisses tabac,

12 boucauts sucre de Lovering, plus ou moins avariés sur le navire *Indian Belle* arrivé de New York.

Conditions—comptant

Succession de Jules Salis.

2me *Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17,194.*

Billard et accessoires, linge de corps, &c. &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 74, rue de Chartres.

LUNDI, 29 octobre, à 5 heures P. M. il sera vendu à l'encan, rue Madison, entre les rues Chartres et Levée, près du "Eagle Coffee House," en vertu et conformément à un ordre de l'hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 25 octobre 1860, pour le compte de ladite succession

1 billard avec accessoires.

Un lot de linge de corps, &c. &c.

Conditions—Comptant sur les lieux

Succession de J. Fernandez alias Guy Mathurin, &c. l.

Seconde Cour de District—No 17055.

Emplacement de tombe dans le Cimetière No 2.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 74, rue de Chartres

JEUDI, 1 novembre, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Seconde Cour de District, daté du 15 octobre 1860, pour le compte de la succession,

Emplacement de tombe particulière No — situé dans le cimetière No 2 borné par les rues Bienville, Dumaine, Robertson et Claiborne.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

PREMIER ETAT ANNUEL

Des affaires de la

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux réquisitions de sa charte, savoir:

Total des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1860		$421,631 41
Primes sur les risques d'incendie	299,953 61	
Primes sur les risques des mers	174,916 [illegible]	
Primes sur les risques des rivières	47,[illegible] 52	
		521,631 41
En moins, primes sur les risques non expirés le 30 sept. 1860	66,877 50	
Primes remboursées	5,[illegible]	
		72,418 56
Montant des primes		$449,412 85
Pertes payées dans le même période:		
Sur les risques d'incendie	183,721 [illegible]	
Sur les risques des mers	106,312 [illegible]	
Sur les risques des rivières	12,519 57	
	304,451 56	
Quitus pour cent remboursé	2,227 [illegible]	
Reassurances, frais, &c.	44,[illegible]	
		351,375 77
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1860		$[illegible]
Montant des primes comme ci-dessus		449,412 85
En moins—primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent		15,[illegible]
Montant participant au bénéfice		$430,[illegible]
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Billets à courte échéance, dus pour primes		$ 21,702 [illegible]
Dû pour primes, en voie de perception		22,302 [illegible]
Fonds, en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant de		42,[illegible]
Espèces en billets garantis par des effets de banque		[illegible]
Escrips de compagnies d'assurance mutuelle		1,420 [illegible]
En caisse		12,[illegible] 74
Reste de billets de souscription		201,[illegible]
Total de l'actif		$[illegible]

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans

Par-devant nous soussigné, que le 6 octobre 1860, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, se sont présentés J. Tuyes président et J. W. Hincks, secrétaire de la compagnie d'ASSURANCES MUTUELLES DE LA NLLE ORLEANS, [illegible]

J. TUYES, président
J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermentés et signés par devant moi, ce 6 octobre 1860
ARTHUR SAUCIER,
Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans.

Le 6 du courant à une assemblée des directeurs il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT POUR CENT [illegible]

J. TUYES, président
J. W. HINCKS, secrétaire

Directeurs:

Alphonse Miltenberger,	A. Rochereau,
G. W. Babcock,	J. M. Basualdo,
O. Leave,	Lt Millaudon,
B. M. Darby,	G. Babatier,
J. B. Gribble,	P. A. Nobiom,
A. Reichard,	J. Tuyes.

INSTITUTIONS.

ACADEMIE,

123, *rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.*

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Lepreitre, gradué de l'Université de France, sa 36ème session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de professeurs déjà connus, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepreitre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie ou à l'arpentage.

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepreitre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir les livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275...RUE DAUPHINE...275,

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.

PARFUMERIE.

LA maison LION & ANDRÉE, coin Bienville et Royale, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public qu'elle vient de recevoir un complet assortiment de parfumerie française, consistant en:—

Eau de Cologne

de Piver, J M Farina, des Princes, Violet, Lubrière Vincent, Pinaud.

Vinaigre de toilette

aromatique, de Bully, de la Société hygiénique, tonique à l'orange, Oriental.

Eau dentifrice

du Dr Pierre, balsamique Botot, Philippe, Société hygiénique, Elixir odontalgique, du Dr Leistner, Opiat de Pinaud, Odontine de Pelletier.

Poudre dentifrice

du Dr Pierre au quinine, Canel, de la Société hygiénique, Corail de la Reine, Mouplas, Pinaud, Godita, Nacre de perle Lavocat, Carbonique de Violet, Carlstan.

Pour blanchir la peau.

Blanc de perle liquide, du Chouneaux, Sans pareille de la fontaine, Jouvence Sans pareille rosé, Lait virginal rosé, Blanc de perle en poudre, de Cigue, de Versailles, de Lubin, de Pinaud, de neige Piver.

Poudre de riz

à la violette de Lubin, blanche de Ladvocat, Rose de la Société hygiénique, Naturelle sans odeur, Rouge fin pour théâtre, du Lys, de végétal, Spanish lily white, Chalk ball, Fard indien.

Pour adoucir la peau.

Cold cream de Pinaud, du Violet, du Mouplas, Crème froide aux fraises, du anglaise de Ladvocat, du lys de Moully, du Perse de Pinaud, Pommade de concombre Brousse pour les lèvres, Crème de Marie.

Huile

Philocome, de quinine de Lejeune, du tonique de Webre Pommade philocome, du de la Société hygiénique, du de Pinaud, du végétale, Cosmétiques de Lubin, de de Pinaud, Extraits d'odeur de la Société hygiénique, de Lubin, de Violet, de Marquise Petit, Hygiénique, Pommade hongroise.

Savons de famille

de Lubin, Pinaud, Violet, de la Société hygiénique, Crème d'amande pour la barbe, du au suc de laitue, de Ambroisie en pâte.

Teinture pour les cheveux

Eau de Malabar, le Chromacome de William le Niagara, le Sulfite de Pinaud.

Véritable teinture d'arnica, Bouzine Colas, Sirop Lamouroux à l'écorce d'orange.

Injection Ricord.

HUILE de graisse—15 barils huile de graisse, à vendre par BERNARD TURPIN, 35 rue Vieille Levée

JAMBONS—50 tierçons jambons de Duffield, passé au sucre, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue Vieille Levée

Articles de choix.

BIÈRE impériale d'Ecosse de Wm Younger & Co d'Edinbourg;

40 futailles de 4½ douzaines chopines de gré.

En débarquement du ship J. J. Webster Clark, de Liverpool, à vendre par BRULATOUR & CO, 85, Vieille-Levée.

Chocolat à la Crème et Bonbons!

G. LAVIE,
Rue St. Charles No. 21.

REÇU un grand assortiment de Chocolat à la crème de la célèbre maison de Masson de Paris, ainsi que des Bonbons fins du fabricant Berger.

Changement de local.

ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, ont transporté leur MAGASIN de la rue de la Douane, No 58, à la rue VIEILLE LEVÉE, No 26, encoignure Bienville.

Nouveau Magasin de Groceries
CAMILLE LACOSTE

A L'HONNEUR de faire savoir au public et à ses amis qu'il ouvre un magasin de groceries, vins et liqueurs, au No 208, rue Royale, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Chevaux, Voitures et Harnais.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 27 octobre 1860, à midi, il sera vendu, dans la rue des Magasins, en face du Magasin No 47—

3 voitures,
4 chevaux,
2 jeux de harnais, complets.

Conditions—comptant sur les lieux.

Meubles! Meubles!

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

Bureau encoignure St-Louis et Chartres.

MARDI prochain, 30 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues Erato et Prytania, Premier District, les meubles de ladite maison, consistant en partie, en général, tel que: sofas en acajou, chaises à bras, bois de lit, chiffonniers, armoires de chambres, glaces, faïence, batterie de cuisine, &c. &c.

Aussi, un Piano Chickering en bon ordre.

Conditions—comptant, sur livraison.

Succession de Jean Baptiste Hodron.

Parfumerie, Cheveux, Articles de Paris &c.

—ET—

Baux de maisons rue St-Charles.

PAR E. ROGER & Co., encanteurs.

LUNDI, 29 octobre 1860,

à 10 heures du matin,

IL sera vendu, au magasin du défunt, Numéro 64, rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 octobre 1860 et pour le compte de la dite succession.

Le stock entier dudit magasin, consistant en Parfumeries, Cheveux, Articles de fantaisie et de Paris, comprenant un assortiment d'articles riches et de valeur.

—AUSSI—

Le droit au bail de la maison en briques à quatre étages No 64, rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, à dater du jour de la vente, jusqu'au 31 octobre 1863, le loyer annuel étant de dix-neuf cent vingt piastres, payable mensuellement, pour lequel des billets ont été fournis par le défunt, le paiement desquels billets ainsi que toutes les obligations contenues dans le bail, dont connaissance sera donnée au moment de la vente, devront être assumées par l'acquéreur du droit au dit bail.

—ET—

Le droit au bail de la maison No 66, rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, à dater du jour de la vente, jusqu'au 31 octobre 1863, le loyer annuel étant de dix-neuf cent vingt-quatre, payable mensuellement pour lequel des billets ont été fournis par le défunt, le paiement desquels billets ainsi que toutes les obligations contenues dans le bail, dont connaissance sera donnée au moment de la vente, devront être assumées par l'acquéreur du droit au dit bail.

CONDITIONS—Comptant.

Succession de F. A. Lumsden, décédé.

Argenterie, tableaux à l'huile, meubles en palissandre et en acajou, tapis de Bruxelles, candélabres, &c. à l'encan.

PAR J. B. WALTON, encanteur. Bureau, No 46, rue du Camp.

MARDI 30 octobre 1860, à 11 heures du matin, à la résidence de feu F. A. Lumsden, rue des Remparts, No 70, entre les rues Bienville et Conti, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District, en date du 24 octobre 1860, dossier de la Cour No 17,161, il sera vendu pour le compte de la susdite succession, un lot de meubles, comprenant en partie

SOFAS EN PALISSANDRE, BROCATEL, CHAISES ET CHAISES À BRAS, PALISSANDRE, BROCATEL; table en palissandre, dessus en marbre, à bureau en palissandre à des en acajou, chaises en acajou, buffet en acajou, dessus en marbre et à baleines; librairie en acajou; table en noyer tout; cabinage; tables du cuisine, antique en noyer tout, batterie, buveaux à l'huile, candélabres, bois de lit en acajou, armoires, faïence, dite à dessert, argenterie, toiles, tapis de Bruxelles, china-poor, corniches, meubles de cuisine, &c. &c.

—EGALEMENT—

Un lot de verrerie.

Conditions—Comptant sur livraison

Meubles! Meubles!

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu MARDI, 30 octobre 1860, à 4 heures et demie de l'après-midi, rue St-Philippe, No 93, entre Bourgogne et Dauphine—

Un lot de meubles consistant en bois de lits, armoires, side boards, glaces, bureaux, chaises, batterie de cuisine, &c.

Conditions—comptant.

Vente de Meubles pour cause de départ

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MARDI 30 octobre 1860, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, dans la rue St-Pierre, No 90:

Des meubles comprenant sofas en acajou, armoires, chaises, tables, berceuses, fauteuils, bois de lit en noyer, glaces, verrerie et faïence.

Conditions—comptant avant livraison.

Changement de domicile.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils ont quitté leur magasin "Maison Rouge" entre les deux marchés et fait l'ouverture d'un nouveau magasin, de gros No 42, rue du Canal, où ils auront constamment en main un assortiment considérable de marchandises sèches qu'ils offrent aux plus bas prix et à des termes avantageux. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à visiter leur établissement.

TURCOTTE & BLANCAND.

—AVIS—

Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont transféré leurs marchandises du Magasin Rouge à celui du magasin Jackson, encoignure Ste-Anne et Chartres, où ils auront toujours en mains un assortiment complet de marchandises des plus nouvelles.

TURCOTTE & BLANCAND, Magasin Jackson.

TAMBOURY, OLIVARI & CO,
Marchands commissionnaires en général,
—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c. Dépôt de Château de Portets, Lafitte, Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.

No 87, rue Royale, Entre Conti et St-Louis

A louer,

L'étage supérieur de la belle et grande maison située rue Bienville, No 130, entre Dauphine et Bourgogne. Livraison immédiate.

S'adresser sur les lieux.

A LOUER A BAIL.

Pour deux ans ou davantage, une excellente résidence, située dans la meilleure partie du Quatrième District, à l'encoignure des rues Camp et Third, avec écuries et autres agréments.

Un magnifique piano Erard à queue, deux voitures en parfait état, une paire de beaux chevaux de voiture, ainsi que la jument de selle sont à vendre. On peut les voir sur les lieux. Pour les conditions et les détails, s'adresser à BERNARD KOCK, No Carondelet, No 26

A Louer.

Dans la rue du Canal, No 121, à côté du nouveau magasin de Guque & Jamison, au-dessus de la Banque de l'Union, quatre grandes CHAMBRES et une petite CHAMBRE, y attenant, au troisième étage, convenables pour un bureau ou pour une famille. On peut avoir une cuisine avec les chambres qui sont du côté de Conti, [illegible] S'adresser sur les lieux.

Bière française de E. Hobée.

LES amateurs sont informés qu'ils trouveront ce Lager Beer français de E. Hobée dans les établissements suivants:

SAZERAC, rue Royale
RUBIS, rue de la Commune.
SANTINI, rue Gravier.
PARRA, encoignure St-Louis et Passage de la Bourse.
KILLI, Eagle Coffee House.
OPERA HALL, sous le théâtre de l'Opéra.
CHEWART, encoignure Bourbon et Dumaine.
LOWES, salon de bière rue d'Orléans.
EUG. LUREAU, rue Bienville entre Chartres et Levée.

CAMILLE LACOSTE, seul agent, No 208, rue Royale enc. Dumaine.

AVOINE pour plant—[illegible] boisseaux avoine noire fraîche pour plant, à vendre par F. A. GONZALES & Co, 45 et 47 Vieille Levée, entre Conti et Bienville

REÇU de Londres—[illegible] barils de pickles de la marque de Crosse & Blackwell, cornichons, pickles mêlés, oignons, chowchow, choux-fleurs, piccalilli, choux rouges, &c.

[illegible]

A vendre par DUMTZE & Co., Encoignure Royale et Conti.

EN débarquement du navire John Carver, de Bordeaux—[illegible]

A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St Louis.

VERMOUTH, absinthe, kirsch, muscat—225 caisses Vermouth, Noilly, Prat & Co; Rivoire, frères; [illegible]

F. SANCHO, No 228, rue Vieille Levée entre Dumaine et St-Philippe.

FOIN—[illegible] balles foin de l'Est et foin de l'Ouest, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, Vieille Levée, Nos 45 et 47, entre Conti et Bienville

AVIS, AVIS, AVIS.
D. LOPEZ,
CHOCOLATIER ET CONFISEUR,
(GROS ET DÉTAIL,)
85, rue de Chartres, ancien No 95,

INFORME respectueusement sa nombreuse clientèle et le public en général que par suite de l'énorme développement de ses affaires il s'est vu obligé de faire agrandir son usine à chocolat; les réparations étant terminées, à partir de [illegible] il pourra satisfaire à toutes les demandes qui lui seront adressées, quelqu'en soit l'importance.

CORAIL ET BIJOUX
A PRIX REDUITS.

M. P. M. RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre, vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL destinés à soulager de la migraine et des douleurs qui proviennent de la trop grande abondance du sang.

Il a également reçu un magnifique assortiment de BIJOUX FINS, D'ARTICLES D'ORFÈVRERIE [illegible] DIAMANTS, etc. Afin d'écouler rapidement son stock, M. Rivera a opéré une très forte réduction dans ses prix. Il invite le public à visiter son magasin.

VIN...........VIN.

REÇU par le Destino de Barcelone:

[illegible] barriques vin rouge de Santa Margarita, très supérieur,

30 caisses de fruits conservés assortis, en magasin et à vendre par ANTONIO COSTA, 13, rue de la Douane

EN débarquement du navire Johannisberg, du Havre—[illegible] paniers champagne Fleur de Bouzy, [illegible] Royal Hunter.

A vendre par V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc et sucre jaune de la Havane, en débarquement de la barque Wm H. Prescott et à vendre par S. DE VISSER & Co., Rue des Magasins, No 64

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin, à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de Douane.

SUCRE Havane—113 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement du navire W. H. Prescott, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 18, rue de la Douane.

PORC—[illegible] barils de mess prime et rump, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97

BŒUF—50 barils bœuf extra pour familles; [illegible] GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97

BACON—Epaules, plats côtés et jambons primes. A vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97

JAMBONS—[illegible] tierçons jambons de Duffield, passés au sucre, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97

GRAISSE—[illegible] tierçons et barils feuille prime; [illegible] barillets et barils. A vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97

WHISKY—[illegible] barils de rectifié, A vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 97

FARINE—300 barils farine, extra supérieure et fine. A vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée, No 9

WHISKY—100 barils de rectifié, à vendre par GABRIEL PASCAL, No 97, rue Vieille Levée.

MAQUEREAUX—[illegible] barils maquereaux, [illegible] A vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille-Levée No 97

CIGARES—[illegible] cigares des marques suivantes: Washington, Meridiana, El Aderno, La Fe, Ingenuidad, Nicotiana, Prince of Wales, la Nina, Lucia la Criolla, et plusieurs autres, actuellement en débarquement du brick Venus et du navire W. H. Prescott, de la Havane, à vendre par BONNIO & BROTHER, 34, rue Gravier.

ATTENDU par le navire Alice Ball de Bordeaux—[illegible] BRULATOUR & Co, 85, rue Vieille-Levée

EN débarquement du navire John Carver, de Bordeaux—[illegible] E. DESCHAMPS, 30 rue St-Louis

AMIDON—[illegible] E. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

ATTENDU—1000 barils sucre en poudre et commun de Lovering, à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79, Tchoupitoulas

ATTENDU incessamment de Marseille par le navire Mount Vernon—[illegible]

PAUL FOUSE & FASSY, 67, rue St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE A TERME.

950 LOTS LINGE FAIT.

Chemises et Caleçons coton, Flanelle, Laine et Moelleton

—ET—

Une grande Facture Sacs de Voyage.

PAR E. ROGER & Co., encanteurs

Samedi, 27 Octobre 1860.

A 10 heures, A. M.

IL sera vendu, à leur salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée

950 lots Linge fait de saison

comprenant un assortiment splendide et choisi

—AUSSI—

Un assortiment considérable de Chemises et Caleçons Coton, Flanelle, Laine et Moelleton, Chemises Ulaga, Overalls, Pantalons Cotonnade, &c. &c.

—ET—

Une grande facture Sacs de voyage.

CONDITIONS—

Au-dessous de $300—[illegible] jours de crédit

VENTE A TERME.

Souliers avariés.

—ET—

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co., encanteurs.

SAMEDI, 27 octobre, il sera vendu, à 10 heures à leur magasin d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée

30 caisses Souliers légèrement avariés, vendus pour compte de qui il appartiendra.

—ET—

100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, en bon état et garantis.

Conditions à la vente.

Raisins secs, amandes, limons et raisins frais.

Première cargaison de fruits de Malaga, cette année.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 27 du courant, à midi, à son magasin d'encan, No 45 rue des Magasins, la cargaison entière du brick Samoset, venant directement de Malaga

[illegible] caisses raisins Muscatel en Layers,

[illegible]

10 caisses raisins en cartons, de 12 boîtes chaque,

[illegible]

[illegible] sacs amandes coques molles

Conditions avantageuses à la vente

Trois cent quatre-vingts colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays.

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu, samedi 27 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane, No 28, une balle de couvertures éponges, grises, bleues et blanches,

15 caisses cotons blancs,

11 do indiennes de fantaisie,

5 do satinets.

7 balles flanelles blanches, bleues et écarlates

Serges anglais, merinos en couleur, robes Eugénie, mousselines de laine, flanelle laine blanche, cols extra fine, mouchoirs, gros du Rhin noir, mouchoirs Madras, draps et casimirs, tweeds et jeans du Kentucky, kerseys, gingas, coutil à matelas, indiennes françaises, mousselines brochées, rideaux de dentelle, bonneterie, habits, Bishop, mousselines unies, rubans de taffetas, &c.

—Egalement—

200 douzaines Mouchoirs à raccords de soie

VENTE A CRÉDIT.

950 lots d'Habillements d'hiver.

—AUSSI—

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

—ET—

100 douzaines Chemises blanches, en gingas, etc.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

LUNDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 60

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

AUSSI:

—*A 11 heures, au premier*:—

2 lots d'Habillements d'hiver.

—ET—

100 douzaines Chemises blanches, gingas, etc.

Conditions à la vente.

Eaux-de-vie françaises, vins rouges, vins blancs, liqueurs, fruits en jus et à l'eau-de-vie, moutarde, truffes, pâtés truffés, madère, champagne, &c

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI 30 octobre 1860, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs, MM. A. Carrière & Co., No 37 (ancien 25) rue Vieille-Levée, entre les rues Bienville et de la Douane

[illegible] futailles eaux-de-vie françaises, en demi, quarts et huitièmes de pipes, des marques suivantes: [illegible]

[illegible]

Conditions très libérales.

Les catalogues contenant les détails seront prêts trois jours avant la vente.

GARDNER SMITH & Co.
Encanteurs et Estimateurs,

De propriétés foncières (continuation de la maison J. A. Beard & Co.) se chargent de ventes, à l'amiable ou à l'encan, de:—*Maisons, Terrains, Habitations, Esclaves, Biens de Succession, Actions de Banque ou autres, l'Ameublement, Ventes par ordre des cours, Cotons ou Marchandises avariés, Meubles, &c.*

GARDNER SMITH
ISAAC T. HART
BENJ. P. LEEFE
J. S. KENDRICK

J. B. WALTON,
Encanteur de la Ville

Encanteur, estimateur et agent général pour l'achat et la vente de propriétés foncières, esclaves, terres, &c.

Bureau, rue du Camp. No 46,

S'OCCUPE personnellement, comme par le passé, de toutes les ventes de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions de banques et autres, succession et marchandises en général.

Il appelle l'attention sur son système de plans et de descriptions de propriétés foncières—plan qu'il a inauguré à grands frais—comprenant chaque lot, tous les circonstances qui peuvent influer sur la propriété et donnant une idée claire [illegible]

Il s'occupe également de la vente de meubles et des autres ventes d'un district.

TAXES D'ETAT.—Avis aux Contribuables.

LES tableaux d'assessement du Premier, Deuxième et Troisième Districts représentatifs (Premier District municipal) seront exhibés, pour être examinés et rectifiés, dans la chambre No 15, au City Hall, pendant trente jours, à partir du 1er octobre 1860, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

W. EMERSON, Recorder

TAXES D'ETAT.

Avis aux Contribuables.

LES Tableaux d'Assessements du 7ème, 8ème et 9ème Wards (Troisième District) seront exhibés pour être examinés et rectifiés, dans l'office du Recorder rue des Champs Elysées, près de l'encoignure Grande Hommes, pendant trente jours, à partir du 1er octobre 1860, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

WEBSTER LONG, Recorder du 3me District

AVIS AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIÈME DISTRICT.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'assessement d'Etat de 1860 sont maintenant en ma possession. Toutes les personnes qui s'y croiraient lésées sont priées de s'adresser au No 42 rue Ste Anne entre Royale et Chartres, où les tableaux seront exhibés et exposés pour le public, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi [illegible]

ANATOLE BLACHE, Recorder du Deuxième District

Avis aux contribuables de la Ville.

LE Board des Surintendants d'Assessements se réunira au City Hall, chambre 15, à midi, les lundis, les 8, 15, 22 et 29 octobre 1860 et le 5 novembre suivant, pour examiner les tableaux du Board des Assesseurs et recevoir les demandes des personnes qui auraient des plaintes de la ville pendant que les tableaux d'assessement et rectifiés dans les mois d'août et de septembre de cette année.

Le soussigné se trouvera, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, dans la susdite chambre, à partir du 1er octobre 1860, pour exhiber les tableaux d'assessement et recevoir les demandes qui seraient faites.

JAS A. WATKINS, Secrétaire du Bureau des Surintendants d'Assessement.

Nlle-Orléans, 26 août 1860.

J. J. ALBERT,
33, rue de Chartres 33,

REÇU par les derniers arrivages de France l'assortiment le plus complet de chapeaux et casquettes pour la saison, savoir:

Chapeaux de soie extra léger (coiffes adhérentes)
do douvelour et castor noir
do surplus de tout genre et toute couleur
do de soie cirée et soie unie
do feutre GARIBALDI à garniture adhérente, (article) tout nouveau)
do de castor noir, souple
do et casquettes de voyage.

Le soussigné, pendant son séjour à Paris, a particulièrement porté son attention sur la confection des articles de fantaisie pour enfants, destinés à la vente de la fin de l'année et tels qu'on les porte actuellement à Paris, savoir:

Casquettes drap et velours de toutes formes
Toques Charles IX
Etoiles à velours brodé
Bérets à 6 cotes
Bonnets écossais
Chapeaux de fantaisie à plumes d'autruche de toute garniture, &c. &c.

Les meilleurs ouvriers de Paris étant engagés dans cet établissement, les fashionables pourront, comme par le passé, commander chez lui leurs chapeaux, soit d'après les modèles de Paris, ou suivant leur goût, d'après la conformation de leur tête.

LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus considérable de chapeaux et casquettes à des prix très modérés.

J. J. ALBERT, 33, rue de Chartres

CHOIX de véritables cigares de la Havane—[illegible] cigares venant d'être débarqués du brick Venus: Cabanas, Partagas, Figaro, [illegible] &c., du détermées grosseurs, à vendre par GUMA & MASICH, Rue Tchoupitoulas, No 39

200,000 CIGARES de la Havane, en débarquement par le Major Barbone—Marques Intimidad et Figaro, à vendre par GUMA & MASICH, Rue Tchoupitoulas No 39.

EN magasin—[illegible] cigares de la Havane de la nouvelle récolte, différentes grosseurs et marques, telles que Media Regalia, Regalia Flora, Regalia Britanica, Londres, [illegible] Meridiana, Alma, Ruiz, Cabanas, Washington, Tip Top, Cabanas, De signis, Lidia Hemosa, &c., &c., à vendre par GUMA & MASICH, Rue Tchoupitoulas, No 39

HARENGS—300 caisses harengs Magdalen, en débarquement du navire Vandalia et à vendre par JOS H & J N MARKS, Rue Nouvelle Levée, Nos 43, 45 et 47

MORUE—300 caisses en débarquement du navire Western Empire et à vendre par JOS H & J N MARKS, Rue Nouvelle Levée, Nos 43, 45 et 47

FROMAGE ANGLAIS—[illegible] à vendre par JOS H & J N MARKS, Rue Nouvelle Levée, Nos 43, 45 et 47

RAISINS M R et Layers—[illegible] JOS H & J N MARKS, Rue Nouvelle Levée Nos 43, 45 et 47

AMANDES—[illegible] amandes de Tarragone, [illegible] BERNARD TURPIN, No 35, rue Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] Cigares Londres et Know Something, en débarquement du brick Venus, [illegible] ALVAREZ, FERNANDEZ & Co, 26, Vieille Levée

Installations de Gaz, &c.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il continuera les affaires de l'ancienne société GMICHEN & LOEFFLER, au No 128 (ci-devant No 142) rue de Chartres, en son propre compte. [illegible]

Convaincu qu'il n'y a eu aucune maison dont les facilités soient aussi grandes pour exécuter les commandes dans ce genre [illegible]

CHARLES LOEFFLER.